



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 28 mai 2026.

Titre et objet : RÈGLEMENT CA-2026-456 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, D'AUSCULTATIONS ET D'INSPECTIONS RELATIVEMENT À DIVERS ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX.

Ce règlement vise notamment à décréter un emprunt au montant de 1 400 000 \$.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 8 au 12 juin 2026, et a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales le 20 août 2026.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 25 août 2026
Marilyne Tremblay, avocate
Assistante-greffière